LABMC_9998_C_PacTec
CYAN MAGENTA YELLOW BLACK

SCANNER®

Herbicide

- **Sélectif des gazons de graminées**
- **Gazons installés et jeunes gazons, semés ou naturels**
- **Action systémique**

Contient 150 g/l de 2,4 D,
175 g/l de MCPA,
35 g/l de clopyralid
sous forme de concentré
soluble (SL).

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

GROUPE	4	HERBICIDE

1 Le

envu™

Foliaire

DANGER

SCANNER® - AMM n° 9500595
180,7 g/L (16,13%) 2,4-D sel de diméthylamine (équivalent à 150 g/L de 2,4-D) - 46,1 g/L (4.14 %) clopyralid sel de monoéthanolamine (équivalent à 35 g/L de clopyralid) - 214,5 g/L MCPA sel de diméthylamine (19.86 %) (équivalent à 175 g/L de MCPA).
Détenteur de l'AMM : Corteva Agriscience France S.A.S, 1 bis avenue du 8 mai 1945 78280 Guyancourt France
H302 - Nocif en cas d'ingestion. H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient 2,4-D sel de diméthylamine. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé « Précautions à prendre ».
Délai de réentrée : 24 heures.
Protection de l'environnement (milieux, faune et flore)
***Protection de l'eau* -** SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
***Protection de la faune* -** SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
***Protection de la flore* -** SPe 3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013)
Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

PREMIERS SOINS
Conseils généraux : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin. **Inhalation :** Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. **Contact avec la peau :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **Contact avec les yeux :** Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. **Ingestion :** Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Garder l'emballage ou la notice à disposition.
Lire les instructions avant emploi.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet : www.fr.envu.com et www.quickfds.com

ETV1-907R-600S-9VEX

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche.

FR86224410G

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

2022 Environmental Science FR S.A.S.
3 place Giovanni Da Verrazzano
69009 LYON
Tél. +33 9 75 18 14 07
www.fr.envu.com

Envu, the Envu logo and Scanner® are trademarks owned by Environmental Science U.S. LLC. or one of its affiliates.

EMB : 2022 Environmental Science FR S.A.S.

UPJ Espaces Verts

Date de fabrication / n° de lot : voir sur l'emballage

3 700479 000392

Description

Scanner est un désherbant sélectif des gazons de graminées qui permet de détruire les dicotylédones adventices dans les gazons, y compris les plus résistantes.

Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Usage : Désherbage des gazons de graminées. Efficacité montrée sur dicotylédones annuelles et vivaces.

Usage	Période d'application	Dose autorisée	Nombre d'application maximum et stade
Gazons installés de plus d'un an	15 mars au 30 juin	3 litres/hectare	1 application par an
Jeunes gazons (moins de 1 an)	du 1er avril au 30 juin	2 litres/hectare	1 application par an. Stade BBCH 14 à BBCH 39

Uniquement pour une application à l'aide d'un pulvérisateur à rampe.
L'application avec un pulvérisateur à dos ou une lance **n'est pas autorisée**.
Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Champ d'activité

Scanner s'utilise pour le désherbage :
- Des gazons installés et jeunes gazons de moins de 1 an.
- Des gazons semés de terrains de sport, des terrains de golf et des pelouses d'agrément.
- Des gazons naturels.

Scanner du fait de sa composition est efficace sur la plupart des dicotylédones que l'on rencontre dans les gazons de graminées, y compris les plus résistantes : **VOIR FICHE TECHNIQUE.**

Sélectivité

Scanner est sélectif de la plupart des graminées que l'on rencontre dans les gazons semés ou naturels. Scanner s'est montré sélectif des graminées suivantes lors de nos essais : Agrostide, Fétuque ovine, Fétuque rouge, Fléole, Pâturin, Ray-grass anglais. Scanner a été testé à la dose double sans aucune phytotoxicité.

Mode d'emploi

Scanner est composé de 3 substances actives dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Absorption par les plantes par voie foliaire.
- Migration dans tout le végétal, y compris vers les organes souterrains des plantes vivaces.
- Introduction de réactions de type auxinique.

Préparation de la bouillie

Avant de démarrer la campagne de désherbage, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage.
De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

Pulvérisateur tracté équipé d'une rampe, bouillie préparée dans la cuve :
- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Verser dans la cuve la quantité de produit nécessaire avec le système d'agitation déjà en marche pour obtenir une bonne mise en suspension.
- Compléter avec la quantité d'eau nécessaire en maintenant l'agitation et ce durant tout le traitement.

Dose(s) et quantité(s) d'eau selon le pulvérisateur

Matériel utilisé	Surface traitée	Produit/ Dose	Quantité d'eau
Pulvérisateur tracté	1 ha ou 10 000 m^2	2 l à 3 litres*	300 litres

** Selon le type de gazon. Se référer au paragraphe dose(s) et usage(s) autorisé(s).*

Conditions de traitement

Scanner a une action foliaire. Il devra être utilisé :
- par temps poussant
- sur végétation développée.

Scanner ne devra pas être utilisé par période de sécheresse. Il faudra attendre que la végétation redémarre, soit après une pluie ou un arrosage.

Application

Scanner s'applique en pulvérisation, après dilution dans l'eau.
Le traitement se fait avec un pulvérisateur tracté équipé d'une rampe en s'efforçant de pulvériser uniformément le produit sur les surfaces à désherber. Eviter la formation de brouillard de pulvérisation, dangereux pour les plantations et cultures voisines en utilisant de préférence des buses de pulvérisation spécialement adaptées aux traitements herbicides (buses "pinceau" à fente ou buses miroir) à une pression de 2 bars maximum ou buses anti-dérives. Consulter le service météo de votre région et choisir une journée sans vent ni pluie. Le feuillage à atteindre doit être sec. Pour éviter les risques de phytotoxicité sur les cultures voisines, comme les plantes ornementales, traiter en l'absence de vent et par une température inférieure à 25°C à l'ombre. Intervenir sur une culture en bon état végétatif.

Recommandations particulières

- Attention, danger pour les cultures voisines, respecter strictement le mode d'emploi.
- Ne pas utiliser les 3 premières tontes suivant le traitement pour la réalisation de compost et/ou de mulch destinés à des cultures florales ou maraîchères en raison d'un risque de phytotoxicité.
- L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, ENVU décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Précautions à prendre

Au cours du stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Les locaux doivent être frais et ventilés.
- Température minimale de stockages : -5°C. Conserver le récipent bien fermé.

Pour protéger l'opérateur/le travailleur, porter des Équipements de Protection Individuelle (EPI) :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR À RAMPE — TRACTEUR SANS CABINE	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR À RAMPE — TRACTEUR AVEC CABINE	NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A,B ou C)	Réutilisables	À usage unique *intervention sur le matériel*	À usage unique *intervention sur le matériel* (*)	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel	✓	✓	EPI vestimentaire ET EPI partiel	✓
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié NF EN 14605+A1					
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés NF EN 166:2002 (CE, sigle 3)	✓			✓	
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006					✓

**Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.*

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

- L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.
- Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).
- Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Au cours de l'emploi
- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve; les égoutter, les percer et les éliminer selon la législation en vigueur.
- Traiter en absence de vent.
- Ne pas pulvériser trop près des cours d'eau, de plans d'eau, de canaux d'irrigation (ZNT 5 mètres).

Pour l'élimination du produit et de l'emballage
- Ne jamais vider les fonds de cuve et les eaux de rinçage dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses…) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.
- Eliminer les emballages en respectant la réglementation.

En cas de déversement accidentel
- Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.
- Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.
- Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.
- Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Collecte des emballages

Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.
ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur

- **Site :** www.adivalor.fr - **Email :** infos@adivalor.fr
- **N° AZUR : 08 10 12 18 85**

Important

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces…
Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises.

LABMC_9998_C_PacTec
CYAN MAGENTA YELLOW BLACK

SCANNER®

Herbicide

- **Sélectif des gazons de graminées**
- **Gazons installés et jeunes gazons, semés ou naturels**
- **Action systémique**

Contient 150 g/l de 2,4 D,
175 g/l de MCPA,
35 g/l de clopyralid
sous forme de concentré
soluble (SL).

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

GROUPE	4	HERBICIDE

1 Le

envu™

Foliaire

DANGER

SCANNER® - AMM n° 9500595
180,7 g/L (16,13%) 2,4-D sel de diméthylamine (équivalent à 150 g/L de 2,4-D) - 46,1 g/L (4.14 %) clopyralid sel de monoéthanolamine (équivalent à 35 g/L de clopyralid) - 214,5 g/L MCPA sel de diméthylamine (19.86 %) (équivalent à 175 g/L de MCPA).
Détenteur de l'AMM : Corteva Agriscience France S.A.S, 1 bis avenue du 8 mai 1945 78280 Guyancourt France
H302 - Nocif en cas d'ingestion. H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient 2,4-D sel de diméthylamine. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé « Précautions à prendre ».
Délai de réentrée : 24 heures.
Protection de l'environnement (milieux, faune et flore)
***Protection de l'eau* -** SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
***Protection de la faune* -** SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
***Protection de la flore* -** SPe 3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013)
Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

PREMIERS SOINS
Conseils généraux : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin. **Inhalation :** Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. **Contact avec la peau :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **Contact avec les yeux :** Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. **Ingestion :** Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Garder l'emballage ou la notice à disposition.
Lire les instructions avant emploi.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet : www.fr.envu.com et www.quickfds.com

ETV1-907R-600S-9VEX

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche.

FR86224410G

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

2022 Environmental Science FR S.A.S.
3 place Giovanni Da Verrazzano
69009 LYON
Tél. +33 9 75 18 14 07
www.fr.envu.com

Envu, the Envu logo and Scanner® are trademarks owned by Environmental Science U.S. LLC. or one of its affiliates.

EMB : 2022 Environmental Science FR S.A.S.

UPJ Espaces Verts

Date de fabrication / n° de lot : voir sur l'emballage

3 700479 000392

LABSC_4085_E_PacTec
CYAN MAGENTA YELLOW BLACK

SCANNER®

Herbicide

- Sélectif des gazons de graminées
- Gazons installés et jeunes gazons, semés ou naturels
- Action systémique

Contient 150 g/l de 2,4 D,
175 g/l de MCPA,
35 g/l de clopyralid
sous forme de concentré
soluble (SL).

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

GROUPE 4 HERBICIDE

12 x 1 L e

Foliaire

envu™

SCANNER®

Herbicide

- Sélectif des gazons de graminées
- Gazons installés et jeunes gazons, semés ou naturels
- Action systémique

Contient 150 g/l de 2,4 D,
175 g/l de MCPA,
35 g/l de clopyralid
sous forme de concentré
soluble (SL).

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

GROUPE 4 HERBICIDE

12 x 1 L e

Foliaire

envu™

ARTICLE 05956160

DANGER

SCANNER® - AMM n° 9500595
180,7 g/L (16,13%) 2,4-D sel de diméthylamine (équivalent à 150 g/L de 2,4-D) - 46,1 g/L (4.14 %) clopyralid sel de monoéthanolamine (équivalent à 35 g/L de clopyralid) - 214,5 g/L MCPA sel de diméthylamine (19.86 %) (équivalent à 175 g/L de MCPA).
Détenteur de l'AMM : Corteva Agriscience France S.A.S, 1 bis avenue du 8 mai 1945 78280 Guyancourt France
H302 - Nocif en cas d'ingestion. H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient 2,4-D sel de diméthylamine. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé « Précautions à prendre ».
Délai de réentrée : 24 heures.
Protection de l'environnement (milieux, faune et flore)
Protection de l'eau - SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
Protection de la faune - SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Protection de la flore - SPe 3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013)
Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

PREMIERS SOINS
Conseils généraux : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin. **Inhalation :** Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. **Contact avec la peau :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **Contact avec les yeux :** Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. **Ingestion :** Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Garder l'emballage ou la notice à disposition.
Lire les instructions avant emploi.
En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet : www.fr.envu.com et www.quickfds.com

ETV1-907R-600S-9VEX

UPJ Espaces Verts

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche.

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

2022 Environmental Science FR S.A.S.
3 place Giovanni Da Verrazzano
69009 LYON
Tél. +33 9 75 18 14 07
www.fr.envu.com

Envu, the Envu logo and Scanner® are trademarks owned by Environmental Science U.S. LLC. or one of its affiliates.

EMB : 2022 Environmental Science FR S.A.S.

Date de fabrication / n° de lot : voir sur l'emballage

FR79428596P